



Mairie de Plainval

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DE LA COMMUNE DE
SÉANCE DU 10 mai 2024**

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 060-216004895-20240510-DETR-DE

DÉLIBÉRATIONS



L'an deux mil vingt-quatre, le dix mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	05/05/2024	Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Mesdames Coralie LETOCART, Katia VARESI Evelyne CAUWEMBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Marjorie DARCAIGNE, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	05/05/2024	
Membres en Exercice :	11	Absents excusés / pouvoirs : Monsieur Franck JONCKHEERE, Mesdames Blandine DARDANT et Laetitia BERNAUX,
Membres Présents :	7	Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK
Membres votants :	8	Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle LEROY
Délibération n°	15-2024	

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoire ruraux (DETR) – Vidéo protection

Vu le devis de l'entreprise CITEOS d'un montant HT de 20981.80 euros retenu et approuvé par délibération en date du 10 mai 2024 pour l'installation de caméra de vidéoprotection, Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 (sécurité des biens et des personnes), selon le plan de financement ci-dessous :

	%	HT	TTC
Montant des travaux selon devis		20981.80	25178.16
DETR : 40 % plafonnée à 50 000€	40%	8392.72	
Conseil départemental (39% maximum)	39%	8182.90	
Total subventions demandées	79%	16575.62	
Reste à charge de la commune	21%	4406.18	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus, tel que présenté,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Plainval, le 10 mai 2024

Le Maire

Samuel DOVERGNE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le
- transmission en sous-préfecture le,
- publication le,

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 060-216004895-20240510-DETR-DE

